

## Rapport de visite annuelle du label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie

<b>Nom de la collectivité :</b>	Communauté de communes Cœur de Savoie (CCCS)
<b>Nom du conseiller :</b>	Pascaline Cousin
<b>Date de la visite annuelle :</b>	<b>16 décembre 2025</b>
<b>Le cas échéant, date de la visite annuelle précédente (ou indiquer « Première visite ») :</b>	3 décembre 2024
<b>Journées d'appui du conseiller sur l'année écoulée</b> <i>(préciser s'il y a lieu, la nature de la prestation, le nombre de jours et les délais)</i>	Entrée de la CCCS dans Contrat d'Objectifs Territorial au 1 <sup>er</sup> janvier 2025 Appui en 2025 à la réalisation de l'état des lieux initial ECI, de l'audit, de l'élaboration de la stratégie et du programme d'actions ECI, validé en conseil communautaire le 11 décembre 2025 Échanges réguliers sur les sujets climat-air-énergie en lien avec différents projets de la collectivité : diagnostic de vulnérabilité, révision du PCAET, mobilisation du Label bas Carbone, projet méthanisation, mobilité, etc. Préparation de la visite annuelle CAE à partir d'août 2025 A compter de 2026, les visites annuelles seront mutualisées CAE et ECI et réalisées dans le cadre du COT.
<b>RAPPEL : Dates d'échéance liées au processus Territoire Engagé Climat-Air-Énergie</b>	Label 4 étoiles obtenu en 2024, valable jusqu'en 2028 Le contrat de la conseillère est arrêté fin 2024, dans la mesure où la collectivité démarre un Contrat d'Objectifs Territorial avec l'Ademe début 2025.

### 1- Déroulement de la visite (description succincte) :

En amont de la visite, un bilan des actions conduites en 2025 a été réalisé à partir de l'automne 2025 avec le chef de projet de la communauté de communes. Celui-ci a sollicité pour les besoins de l'exercice l'ensemble des pilotes d'actions de la collectivité.

Le 16 décembre 2025 après-midi, le COPIL et l'équipe-projet de la CCCS ont été réunis pour partager le bilan de l'année écoulée, analyser l'évolution d'un ensemble d'indicateurs d'impact du territoire, identifier les priorités d'actions pour 2026 (dont l'engagement de la révision du PCAET), faire un point de l'avancement de la mise en œuvre du Contrat d'Objectifs Territorial (COT) et valider l'affectation des ressources du COT à des premiers projets 2026-2027 (voir diaporama en PJ).

A signaler que ce même jour, un contrôle inopiné de la Chambre Régionale des Comptes dans les locaux de la CCCS a empêché la participation du DGS et du DGA chargé des moyens généraux à la

réunion de visite annuelle. Pour les mêmes raisons, la présidente a été absente au démarrage de la visite annuelle.

## **2- Éléments particuliers de l'année écoulée (ex : Actions phare réalisées/programmées, réorganisation de services, etc.) :**

- Engagement de la CCCS dans un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) avec l'Ademe démarré au 1er janvier 2025 : réalisation de l'état des lieux initial ECi, de l'audit, de l'élaboration de la stratégie et du programme d'actions ECi, validé en conseil communautaire le 11 décembre 2025. A compter de 2026, les visites annuelles seront mutualisées CAE et ECi et réalisées dans le cadre du COT ;
- Dissolution confirmée du SIBRECSA (syndicat assurant la prévention, la collecte et le traitement des déchets sur les 2/3 du territoire environ) au 1<sup>er</sup> janvier 2026 : reprise des missions prévention/collecte par le service déchets de la collectivité, une étude d'optimisation est prévue en 2026 (lancement de la consultation en décembre 2025) ;
- Poursuite de la dynamique sur le patrimoine public : rénovation des bâtiments (dont le siège de la CCCS), constructions exemplaires (livraison du Technicentre - Centre Technique Communautaire), finalisation de l'opération de modernisation de l'éclairage public sur les zones d'activité, mise en place des évolutions de l'autoconsommation collective avec les communes de la CCCS en lien avec 2 centrales hydroélectriques du secteur ;
- Participation active au projet de RCU de Montmélian, qui alimentera plusieurs bâtiments de la CCCS ;
- De nombreuses actions nouvelles engagées en matière de mobilité (passées en revue lors d'un point dédié avec le service) : travail sur la révision du DAACL avec Métropole Savoie, les impacts locaux du projet Lyon-Turin, le Schéma Métropolitain Mobilité (validé le 17 décembre 2025), poursuite du covoiturage soutenu à l'échelle de la Savoie, développement de l'usage du vélo (formation des services techniques des communes, convention de partenariat avec prestation de service, maîtrise d'ouvrage de certaines liaisons, AMO sur d'autres, achat de compteurs et organisation de comptages), étude du lancement d'une troisième ligne de bus, participation au lancement de lignes de TC express métropolitaines ;
- Le bilan 2025 (voir diaporama) met également en exergue certains chantiers : rénovation de l'habitat privé (dont copropriétés), urbanisme, adaptation au changement climatique, qui ont connu des évolutions importantes et/ou font l'objet de résultats à saluer.

Le détail des actions réalisées et l'appréciation qualitative sur leur état d'avancement est disponible dans le diaporama joint.

Le diaporama présente également les principaux indicateurs d'impact de la politique CAE pour évaluation en continu des actions conduites.

### 3 – Grille d'évaluation de l'avancement du processus Territoire Engagé Climat-Air-Énergie :

Evaluation Note de 0 à 5 : 0/5 : ☹ très mauvaise réalisation 5/5 : ☺ excellente réalisation	Remarques
<b>1. Fonctionnement des instances de gouvernance (20/20*)</b>	
Organisation et fonctionnement du comité de pilotage sur les 12 derniers mois ( <i>décisions, fréquence des rencontres...</i> )	5/5  2023 : 3 réunions du COPIL pour relancer la démarche TETE (conjointement avec Montmélian et Porte de Savoie), présenter l'état des lieux puis le projet de stratégie et de programme d'actions + réunion du comité des Maires sur le programme d'actions et l'évaluation à mi-parcours du PCAET et donc sur la stratégie et le programme d'actions TETE + des réunions de projet : PMS, PAT, SDIE, autoconsommation collective, etc.  2024 : 2 réunions du COPIL, 1 pour l'audit, l'autre pour la visite annuelle en fin d'année + des réunions de projet : autoconsommation collective, mise en place du COT, rénovation énergétique, etc.  2025 : 3 réunions du COPIL dans le cadre du COT (lancement, état des lieux, stratégie et programme d'actions) + 1 réunion de visite annuelle + plusieurs réunions thématiques (adaptation, patrimoine, etc)
Organisation et fonctionnement de l'équipe projet énergie-climat/Territoire Engagé Climat-Air-Énergie ( <i>décisions, fréquence des rencontres...</i> )	5/5  En 2023, travail sur la mise à jour de l'état des lieux, puis la stratégie et le programme d'action, avec une alternance de RDV en plénière et de bilatérales chef de projet territoire engagé et référents techniques du sujet. En 2024, fonctionnement maintenu et travail essentiellement en bilatéral pour préparer la visite annuelle En 2025, mobilisation de l'équipe projet pour construire la stratégie et le programme d'actions économie circulaire, réaliser le diagnostic de vulnérabilité au changement climatique et préparer le bilan annuel. Le COT permet de renforcer la dynamique et d'élargir les sujets d'échanges.

<b>Evaluation</b> <b>Note de 0 à 5 :</b> 0/5 : ☹ très mauvaise réalisation 5/5 : ☺ excellente réalisation	<b>Remarques</b>	
Continuité des moyens humains au cours de l'année ( <i>présence d'un chef de projet Territoire Engagé Climat-Air-Énergie au cours des 12 derniers mois, implication du DGS, des directeurs de services...</i> )	5/5	<p>Chef de projet présent toute l'année, en capacité de mobiliser ses collègues référents sur l'ensemble des actions.</p> <p>Recrutement réalisé en septembre 2024 sur le poste de technicien EnR.</p> <p>Un renforcement sur le Contrat de Chaleur Renouvelable à partir de juin 2025 : 0,5 ETP avec un agent partagé avec Grand Chambéry.</p> <p>Arrivée d'une alternante en septembre 2025 pour la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement élaboré dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier Energétique.</p> <p>Un renforcement également à signaler au service communication, ce qui permet de développer de nouvelles actions au bénéfice de la politique de transition écologique.</p> <p>Très bonne coordination avec l'échelon communal et supra : autoconsommation collective avec communes, RCU Montmélian, Contrat Chaleur Renouvelable, etc.</p>
Continuité du portage politique au cours de l'année ( <i>réunions/interventions régulières de l'élu référent Territoire Engagé Climat-Air-Énergie hors COPIL, implication du Maire/Président, nouvelles délibérations climat-air-énergie...</i> )	5/5	<p>Un portage politique continu, assuré par la présidente et l'élu référent, présents à toutes les réunions.</p> <p>Le COPIL, qui est le bureau de la CCCS, rassemble les élus qui portent tous les sujets, ce qui apporte une excellente transversalité.</p> <p><u>NB</u> : pour la réunion de visite annuelle, le COPIL a été réuni en dehors d'une réunion de bureau.</p>
<b>2. Programme de politique climat-air-énergie (17/20*)</b>		
La collectivité met-elle à jour régulièrement son tableau de bord de suivi ?	5/5	<p>Le programme d'actions est en place depuis fin 2023 et versé dans la plateforme <a href="http://www.territoiresentransition.Fr">www.territoiresentransition.Fr</a>. Il a été entièrement mis à jour pour la visite annuelle en dehors de la plateforme.</p> <p>En ce qui concerne les indicateurs de suivi, ils sont renseignés dans la plateforme pour les indicateurs de résultats et dans un fichier détaillé pour les indicateurs de moyens. Une sélection d'indicateurs a été analysée et commentée en réunion de visite annuelle avec les techniciens et élus.</p>

<b>Evaluation</b> <b>Note de 0 à 5 :</b> 0/5 : ☹ très mauvaise réalisation 5/5 : ☺ excellente réalisation	<b>Remarques</b>	
La mise en œuvre est-elle conforme aux prévisions ?	4/5	<p>Globalement, la mise en œuvre des actions est conforme aux prévisions pour cette deuxième année de mise en œuvre. Certaines actions restent plus difficiles à concrétiser, mais elles avaient été identifiées comme telles : méthanisation, solaire thermique, urbanisme, gestion de l'eau. La CCCS a bien conscience des points de blocage et poursuit un travail de fond pour lever les freins.</p> <p>Les résultats des actions sont variables : très bons pour le patrimoine, avec des impacts plus variables pour les indicateurs territoriaux.</p> <p>La révision du PCAET en 2026 permettra de mettre à jour la programmation, au vu des enseignements de la mise en œuvre de cette seconde partie du PCAET.</p>
Évolution ou engagement effectif du budget prévu pour le programme d'actions ?	3/5	<p>OUI, il n'y a pas de blocage d'actions à ce niveau.</p> <p>Cela dit, le budget lié au programme d'actions reste à préciser et formaliser.</p> <p>L'évaluation climat/biodiversité du budget, désormais réglementaire, est en place pour sa partie analyse des dépenses. Il reste à mettre en œuvre pour la partie préparation du budget.</p> <p>Les premiers financements fonds PCAET (287 k€) perçus en 2025 ont permis d'apporter un effet levier sur la réalisation de celui-ci. L'allocation des fonds verts PCAET 2025 est allée quant à elle en majorité aux communes pour leurs projets (200/287k€)</p> <p>En visite annuelle, un premier travail est réalisé pour la répartition budgétaire des moyens du COT, au vu du référentiel.</p>

<b>Evaluation</b> <b>Note de 0 à 5 :</b> 0/5 : ☹ très mauvaise réalisation 5/5 : ☺ excellente réalisation	<b>Remarques</b>	
<p>La collectivité mène-t-elle en continu des réflexions sur la pertinence de sa politique et sur ses objectifs ? De nouvelles actions, thématiques ou compétences sont-elles mises en place ?</p>	5/5	<p>OUI, la politique climat-air-énergie est ajustée en continu et de nouvelles actions ou sous-actions contribuant à une action existante sont mises en place.</p> <p>La CCCS a une forte capacité à saisir les opportunités, tout en maintenant son cap et en poursuivant le travail sur les actions plus « difficiles ». C'est le cas fin 2025, par exemple pour avoir un regard sur l'exposition des habitants aux perturbateurs endocriniens avec une opération en cours avec le Réseau Environnement Santé.</p> <p>A noter dans les compétences que la CCCS devient compétente pour la collecte et la prévention des déchets sur tout son territoire à partir de 2026.</p>
<b>Chiffrés clés de l'avancement du programme d'actions</b>	Nb d'actions totales : 93 Nb d'actions en cours : 89 (dont 13 « à surveiller ») Nb d'actions réalisées/terminées dans l'année : 1 action terminée (ZFE-m, du fait de l'abandon par l'Etat) Nb d'actions à engager : 3 actions à réorienter dans le cadre du futur PCAET Nb de nouvelle(s) action(s) : 0 mais des évolutions dans les contenus	

### 3. Suivi des recommandations (11/15\*)

<b>Evaluation</b> <b>Note de 0 à 5 :</b> 0/5 : ☹ très mauvaise réalisation 5/5 : ☺ excellente réalisation	<b>Remarques</b>	
(***) Les recommandations du <b>conseiller</b> , formulées dans le précédent rapport de visite annuelle, ont-elles été suivies ?	4/5	<p>Par rapport aux recommandations de la VA1 : OUI</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévention/collecte des déchets dans le contexte de la réorganisation du service : le sujet est intégré au programme d'actions économie circulaire du COT</li> <li>- Adaptation au changement climatique : diagnostic de vulnérabilité en cours de finalisation fin 2025, le programme de travail sera intégré au PCAET n°2</li> <li>- Urbanisme et planification de l'habitat : formalisation d'avis sur les PLU des collectivité, volonté d'aller vers un porter à connaissance pour accompagner les communes dès le lancement des PLU</li> <li>- Économie circulaire : une organisation et une stratégie mise en place fin 2025, dans le cadre du COT</li> <li>- Budget vert : réalisation de l'exercice réglementaire</li> <li>- PDA : programmé en 2026, une partie du budget COT alloué à l'exercice</li> </ul>

<b>Evaluation</b> <b>Note de 0 à 5 :</b> 0/5 : ☹ très mauvaise réalisation 5/5 : ☺ excellente réalisation	<b>Remarques</b>	
(***) Les remarques et recommandations de l' <b>auditeur</b> sont-elles prises en compte et traitées ? (cf. rapport d'audit joint au courrier d'annonce des résultats de la CNL, en ligne sur l'EMT)	4/5	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérenniser le plan de sobriété et chiffrer les résultats : OUI</li> <li>- Travailler sur le financement via le programme européen ELENA : pas de programme ELENA, un COT, une action adaptation qui s'inscrit dans le cadre européen ALCOTRA</li> <li>- ENR et précarité : travail sur l'affouage social =&gt; le sujet a été exploré en 2025 avec l'EBE Acti'Val73 et testé en partenariat avec l'ONF, le SISARC et le CRPF. Les conclusions confirment que le profil des salariés n'est pas adapté à ce type d'activité</li> <li>- ENR chaleur : étudier l'option Forestener pour les petits projets =&gt; Forestener lauréat de l'appel à concurrence pour la DSP à Montmélian</li> <li>- Adaptation au CC : diagnostic de vulnérabilité en cours de finalisation, le programme d'actions sera intégré au PCAET</li> <li>- Urbanisme : participation formalisée à la planification communale, participation au kit de déclinaison du SCoT, désormais en place, participation aux études sur la multifonctionnalité des sols à l'échelle du SCoT</li> </ul>
(***) Les recommandations de la <b>commission nationale du label</b> sont-elles prises en compte et traitées ? (cf. courrier d'annonce des résultats de la CNL, en ligne sur l'EMT)	3/5	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation au CC : voir ci-dessus</li> <li>- Mobilité : PDA prévu en 2026, la logistique du dernier km n'est pas un sujet pour Cœur de Savoie (contrairement au transit), stationnement abordé uniquement pour les vélos, courrier pour demander l'abaissement des vitesses sur autoroutes, élaboration et signature d'une convention avec les communes pour la réalisation des aménagements cyclables qui permet de coordonner les interventions communes/CCCS (la CCCS intervenant financièrement dans les travaux des communes à condition de respecter certains critères de qualité)</li> <li>- PLH : pas d'avancée</li> <li>- Urbanisme : voir ci-dessus</li> </ul>

Evaluation	Note de 0 à 5 :	Remarques
	0/5 : ☹ très mauvaise réalisation 5/5 : ☺ excellente réalisation	
<b>4. Bilan et perspectives (14/15*)</b>		
Les performances de la collectivité se sont-elles globalement améliorées depuis l'année dernière ? ( <i>indicateurs chiffrés sur le patrimoine, la mobilité, la qualité de l'air etc. score si recomptage annuel, appréciation qualitative sur l'organisation ...</i> )	4/5	OUI, même si la progression n'est pas précisément chiffrée par rapport à l'état des lieux initial (sera fait avec le COT en 2026) À signaler en particulier dans les actions terminées ou sur le point de l'être : - Diagnostic vulnérabilité lancé (validation prévue en janvier 2026) - Actions habitat, urbanisme, mobilité Pour les indicateurs territoriaux, une partie des résultats est en-deçà des objectifs : GES et pollution de l'air sont dans la trajectoire, mais la réduction des consommations et le développement des ENR sont en retard
(***) Le maintien ou l'amélioration du score est-il en bonne voie pour le renouvellement ?	5/5	OUI pour le maintien A voir l'année prochaine pour l'atteinte des objectifs du COT
La collectivité est-elle dans les temps par rapport aux diverses échéances du processus Territoire Engagé Climat-Air-Énergie ? ( <i>renouvellement de label, fin de contrat du conseiller, visite annuelle...</i> )	5/5	OUI Label obtenu en 2024 Visite annuelle n°2 organisée dans les temps, sans « trou » par rapport au démarrage du COT (la visite n°1 du COT prendra le relai sur la visite n°3)

(\*) Total à ajuster en fonction du remplissage des lignes suivantes.

(\*\*) Indiquer « Sans objet » pour les collectivités non concernées.

(\*\*\*) La visite annuelle ne prévoit pas un recomptage des points découlant de la mise en œuvre du programme durant l'année écoulée, sauf demande spécifique indiquée dans le cahier des charges du conseiller.

#### Impression générale au cours de la visite annuelle :

La CCCS reste, après l'obtention de son label 4 étoiles et le démarrage de son COT, fortement impliquée dans la mise en œuvre de projets exemplaires en matière de prise en compte des enjeux climat-air-énergie. Sur l'année écoulée, elle continue non seulement à réaliser de nombreux projets sur son patrimoine, domaine dans lequel elle a démontré son savoir-faire, mais également à investir et approfondir des champs de travail relativement plus nouveaux pour elle comme l'adaptation au changement climatique, l'économie circulaire.

Elle poursuit également un travail de fond, difficile et relativement ingrat, pour faire émerger des projets ENR ambitieux : réflexions sur la méthanisation, les réseaux de chaleur bois avec un premier projet à saluer à Montmélian où un réseau a émergé et pris forme en moins d'1 an (la DSP est attribuée au moment de la visite annuelle).

L'ensemble des services ont participé à l'exercice de la visite annuelle et ont été représentés lors de la réunion de visite, ce qui démontre un intérêt continu pour la démarche.

#### Difficultés particulières rencontrées par la collectivité :

- Les financements et les moyens humains limités restent un frein à l'action de la collectivité
- Pas d'évolution du positionnement politique sur l'opportunité de mettre en place un PLH ou de transférer la compétence PLU à l'intercommunalité, ce qui bloque les réflexions sur le sujet
- Absence de cadre d'intervention pour soutenir le petit tertiaire dans la rénovation de ses locaux
- Pas ou trop peu d'échanges avec l'OPAC : la CCCS ne dispose toujours pas d'un état exhaustif du patrimoine des logements locatifs sociaux (la vision est meilleure à Montmélian où environ 40% des logements seraient rénovés)

- Sur le développement des ENR, la chaleur est très en retard par rapport aux objectifs du PCAET. Aucun projet de méthanisation n'émerge malgré la mise en place de la charte suite au SDENR. Les objectifs de développement des ENR seront à nouveau questionné via la révision du PCAET.

#### Décisions prises et suites :

- Précarité énergétique et précarité : renforcer la visibilité des actions et le suivi en matière de lutte contre la précarité. La quantité d'électricité donnée via la pérennisation du projet Sun4All pourrait être un indicateur de suivi, de même que le nombre de ménages aidés, mais aussi le nombre de personnes ayant bénéficié de l'achat de vélo « reconditionné » par Fibr'éthik à prix réduit. À ce sujet, l'ADEME a signalé en séance le travail de retour d'expérience des initiatives menées en Auvergne Rhône Alpes coordonné par Fanny Viot ;
- Urbanisme : aller vers un système de porter à connaissance à destination des communes au démarrage de l'élaboration des PLU
- Budget COT : validation de la répartition budgétaire proposée pour les actions 2026-2027 (voir diaporama)

#### Propositions du conseiller et autres remarques :

Dans la suite de la visite annuelle de 2025, il me semble que l'entrée en phase 2 du COT doit être l'occasion de passer à l'action sur certains sujets :

- La prévention/collecte des déchets, pour optimiser la collecte et renforcer la prévention ;
- L'adaptation au changement climatique, pour aller vers un programme d'actions intégré au PCAET révisé ;
- L'économie circulaire, pour transformer des initiatives aujourd'hui en projet, en réalisations.

Par ailleurs, la perspective de la révision du PCAET me semble être l'occasion de travailler sur :

- L'évaluation des actions, et le tableau de bord des indicateurs ;
- La trajectoire de développement des énergies renouvelables, en questionnant certains objectifs qui avaient été fixés par le Schéma Directeur des ENR en 2023 (notamment sur le solaire thermique avec des objectifs inatteignables et l'aérothermie qui n'a pas d'objectif de développement chiffré) ;
- Les émissions de GES indirectes, liées à la consommation des habitants et entreprises du territoire, en lien avec les réflexions sur l'économie circulaire ;
- Les différentes « cibles » des politiques de transition, en écho aux réflexions portées par le service mobilités, pour accompagner les changements de comportement dans une perspective de « transition juste »
- La gouvernance, en lien avec le renouvellement des élus : il sera à ce sujet pertinent d'étudier la proposition de Mme PICHON – DEGUILHEM, VP à la CCCS d'avoir des référents « transition écologique » élus dans chaque conseil municipal, pour organiser les échanges avec le niveau communal

Il conviendra, au démarrage du COT, de définir des modalités de travail propres à chaque sujet.

Même si ces sujets apparaissent à ce jour moins prioritaires, je propose de rester en veille sur les sujets budget vert, PDA, pour faciliter l'engagement de ces projets à ce jour non démarrés.

**Signature du conseiller :**

**Avis / commentaire éventuel de l'ADEME (facultatif)**

**Pièces jointes à fournir :**

<input checked="" type="checkbox"/>	
Copie des supports de présentation	X
Liste des personnes présentes à la réunion de visite annuelle du 16/12/2025	X
Tableau de bord de suivi du programme de politique énergétique	X
Autres documents utiles (préciser) : indicateurs renseignés à l'occasion du suivi annuel sur la plateforme + échantillon dans support de présentation	Sur la plateforme

**Transmission du rapport annuel par mail :**

- Sébastien Eyraud, chef de projet Territoire Engagé Climat-Air-Énergie (pour diffusion interne)
- Sylvain Avril, Ademe Auvergne Rhône Alpes
- Elsa Thomasson, Ademe référente Savoie
- Bureau d'appui Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, via l'adresse mail [territoireengage@ademe.fr](mailto:territoireengage@ademe.fr)

**Mise en ligne sur la plate-forme [www.territoiresentransition.fr](http://www.territoiresentransition.fr) :**

Le rapport de visite annuelle, intitulé « 241203\_RapportVA1-CCCS » est mis en ligne sur l'espace dédié à la CCCS de la plate-forme de l'Ademe.

**NB : Lors du renouvellement du processus, la collectivité joindra les rapports annuels :**

- A la consultation de renouvellement : la collectivité enverra les rapports aux conseillers qui répondent à l'offre.
- Au dossier de candidature : la collectivité vérifie la présence des rapports de visite annuelle dans le dossier dédié dans l'EMT et le complète si nécessaire.

**RAPPEL : La visite annuelle est une obligation pour toutes les collectivités en démarche Territoire Engagé Climat-Air-Énergie.** L'absence de réalisation d'une visite annuelle, en dépit des demandes de régularisation par l'ADEME, peut entraîner la perte du label ou la sortie du réseau pour les collectivités non encore distinguées.